



COMMUNE DE LEYMENT
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 JUIN 2023

Nombre de conseillers
Présents : 11
Absents : 4
Dont excusés avec pouvoir : 3
Excusé : 0
Votants : 14

Date de convocation :
26/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Leyment, s'est rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire, après convocation légale en date du 26 mai 2023,

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine BRICOURT, Ophélie JANAUDY, Cindy ROCHEREAU, Marie-Thérèse VILLECOURT et Messieurs Cédric BUTZER, Alain PEILLON, Emmanuel PETAT, Denis RENAULT, Morgan MICHALET, Éric ELIE, Romain GRILLOT.

Membres absents excusés : Mme Josiane CHARMONT (procuration à M. Alain PEILLON), Mme Monique NOWACZYK (a donné procuration à Denis RENAULT), Brigitte SEVE (procuration à Cédric BUTZER).

Absente : Cindy Rochereau

Secrétaire de séance : Emmanuel PETAT.

Ordre du jour :

- Demande de subvention au Département au titre des Equipements de proximité, pour l'installation d'un plateau au lieudit « la Bascule » intersection entre la D77 - route de Sainte-Julie et la D77b - rue de la Mairie,
- interconnexion avec la commune de Saint-Maurice-de-Rémens pour l'approvisionnement en eau : arrêt de l'étude,
- mise en place d'un référent déontologue et convention de mutualisation des communes de la Communauté de communes de la plaine de l'Ain,
- remboursement de l'achat d'un outil destiné à la commune à un conseiller municipal,
- point sur les dossiers en cours et questions diverses.

- **Demande de subvention au Département au titre des Equipements de proximité, pour l'installation d'un plateau au lieudit « la Bascule » intersection entre la D77 - route de Sainte-Julie et la D77b - rue de la Mairie.
(Délibération n° 2023-037)**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'un plateau surélevé serait nécessaire à l'intersection de la RD77, des rues de la Mairie et de la Guillotière afin de ralentir les véhicules provenant de la rue de la Gare et de la route de Ste Julie, la sécurité des piétons étant en permanence remise en question du fait de la vitesse des véhicules malgré la mise en place d'un feu « récompense ».

Un devis a été réalisé par CTPG et le coût de ce projet s'élèverait à 57 159.14 € HT. Il serait subventionnable au maximum à 30 % par le biais de la DETR proposée aux communes par le Département de l'Ain. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la réalisation de ce plateau surélevé et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département de l'Ain qui s'élève à 30% du projet soit 17 147.45 € HT.

- **Interconnexion avec la commune de Saint-Maurice-de-Rémens pour l’approvisionnement en eau : arrêt de l’étude. (Délibération n° 2023-036)**

M. le Maire rappelle à l’assemblée que le conseil municipal précédent s’était engagé dans le projet de travaux d’une interconnexion du réseau d’eau potable - liaison de Saint Maurice de Rémens à Leyment. Un marché de maîtrise d’œuvre avait été signé avec la société Eau+01 en aout 2022.

Il explique qu’il a pris contact avec les différents élus et prestataires concernés par le projet pour s’informer sur sa pertinence. Il a également rencontré le directeur de la SOGEDO pour connaître les perspectives en eau de Leyment en cas de sécheresse et quelles seraient les conséquences si la Commune décidait de ne pas poursuivre le projet d’interconnexion. Il présente aux élus ses conclusions et leur indique que le réseau actuel en eau potable a besoin d’être mis en conformité sur sa longueur sous certaines voiries, que les relevés du niveau de la nappe souterraine montrent que cette dernière est tout à fait apte à alimenter en eau la Commune, que ce projet d’interconnexion est très coûteux par rapport aux besoins réels de Leyment. M. le Maire précise, qu’au vu des études, si une interconnexion devait avoir lieu, elle se ferait avec Rignieu le Désert plus proche de nous dont le réseau est alimenté indirectement par la nappe phréatique de Meximieux. Il propose aux élus de se retirer du projet. La société Eau+01 ayant déjà travaillée sur le marché, des honoraires seront à lui régler à hauteur de 6 342 €.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de se retirer du projet d’interconnexion du réseau d’eau potable – liaison St Maurice de Rémens à Leyment et demande au Maire d’informer la société EAU+01 de ce retrait et de lui régler la facture correspondant à ses prestations d’œuvre certificat n°1 soldant ainsi le marché passé antérieurement.

- **Mise en place d’un référent déontologue et convention de mutualisation des communes de la Communauté de communes de la plaine de l’Ain. (Délibération n° 2023-038)**

Monsieur le Maire explique à l’assemblée qu’un décret en date du 6 décembre 2022 oblige chaque collectivité à désigner un référent déontologue de l’ élu local. Cette désignation s’inscrit dans le prolongement des mesures prises ces dernières années pour moraliser la vie publique. Elle fait écho à la Charte de l’Elu local (Annexe I) dont il est donné lecture immédiatement après l’élection d’un nouvel exécutif. Monsieur le Maire propose de désigner pour les élus de la commune, Madame Lorène DELEPAU, juriste en droit public, ex-DRH de collectivités, actuellement auteur formateur et consultant. Elle a également été désignée référente déontologue des élus communautaires par la Communauté de communes de la plaine de l’Ain le 25 mai dernier. Elle serait désignée pour une durée allant jusqu’au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour des éventuelles interventions en faveur d’élus de notre Conseil Municipal, Mme DELPAU sera rémunérée par la communauté de communes sur la base de 80 euros bruts par dossier, sur présentation d’un justificatif mentionnant uniquement le nom de l’ élu l’ayant saisie ainsi que la date de la saisine. Une convention de mutualisation prévoit le remboursement par la commune des frais engagés dans ce cadre. Le Conseil Municipal désigne à l’unanimité Madame Lorène DELPAU, juriste de droit public, en tant que référente déontologue des élus de la commune de LEYMENT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec la communauté de communes de la Plaine de l’Ain.

- **Remboursement de l'achat d'un outil destiné à la commune à un conseiller municipal.**
(Délibération n° 2023-039)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la matinée de nettoyage de la Commune organisée par la Mairie, M. Alain PEILLON a réglé au nom de la Commune à la Sté STOCKOMANIA l'achat de pinces allongées destinées au ramassage des déchets pour un montant total de 39.80 €. Le paiement de ces pinces n'ayant pu se faire par mandat administratif, Monsieur Alain PEILLON sollicite le Conseil Municipal afin d'être remboursé de cet achat. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à rembourser par mandat administratif d'un montant de 39.80 € M. Alain PEILLON pour l'achat de ces pinces.

- **Questions diverses :**

- Monsieur Emmanuel PETAT présente les résultats de l'enquête d'opinion concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public :
 - 148 personnes se sont exprimées.
 - 55,94% des opinions exprimés souhaitent que l'éclairage public soit éteint une partie de la nuit.
 - 30,08% des opinions exprimés souhaitent que l'éclairage soit éteint de 00h à 5h.
 - L'ensemble des résultats de l'enquête d'opinion sera affiché en mairie durant une quinzaine de jours.
- Le recensement de la population de LEYMENT se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 20h45.

Le Maire
Lionel KLINGLER

